



Jean-Michel BELLE
Jean-Baptiste GIRARD
Marc RECHARD

IFI 03

Siège social : 11 route de Paris 03000 Avermes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice clos le 31/12/2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice clos le 31/12/2025

A l'Assemblée générale de l'Association IFI 03

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association IFI 03 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à VICHY, le 1^{er} juillet 2026

Pour la société Audit Conseil Assistance,
Commissaire aux comptes

Jean-Michel BELLE,
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Belle', with a large, sweeping flourish at the bottom.

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	171 646	81 830	89 816	7 570
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	590 053	328 603	261 450	23 518
	Constructions	8 825 543	4 579 571	4 245 971	4 550 540
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 130 194	2 100 936	1 029 258	780 726
	Autres immobilisations corporelles	1 319 846	1 161 767	158 080	151 639
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours	1 591 015		1 591 015	47 869
	Avances et acomptes	2 605 500		2 605 500	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	308 960		308 960	303 900
	Prêts	167 327		167 327	164 530
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)		18 710 083	8 252 708	10 457 376	6 030 292
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	25 688		25 688	30 921
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				834
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	1 077 916	545	1 077 371	1 245 723
	Autres créances	1 837 748		1 837 748	1 768 631
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	400 000		400 000	438 184
	DISPONIBILITES	7 323 639		7 323 639	9 705 121
	Charges constatées d'avance	80 789		80 789	83 615
	TOTAL (II)	10 745 780	545	10 745 235	13 273 029
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		29 455 864	8 253 253	21 202 611	19 303 322
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				167 327	164 530
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents					- autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre					



Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	2 771 491	2 771 491
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	9 465 041	7 878 068
	Report à nouveau	2 760	
	Résultat de l'exercice	657 222	1 589 733
	Total des fonds propres	12 896 514	12 239 292
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports	325 326	325 326
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	4 005 106	3 771 793
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	4 330 432	4 097 120
	Total des fonds associatifs	17 226 946	16 336 411
Provisions	Provisions pour risques	20 000	
	Provisions pour charges	8 016	30 035
	Total des provisions	28 016	30 035
Fonds dédiés	Aux fondations abritées		
	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 478 084	221 459
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	476 614	416 100
	Dettes fiscales et sociales	1 491 377	1 743 619
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	133 289	200 729
	Produits constatés d'avance	368 286	354 969
	Total des dettes	3 947 649	2 936 875
	Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF		21 202 611	19 303 322
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		657 222,01	1 589 733,32
(1) Dont à moins d'un an		2 603 277	2 782 097
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		68	68
ENGAGEMENTS DONNES			



Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	79 079	76 531
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	6 583 678	7 014 751
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 970 143	1 605 479
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	22 020	80 891
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	25 090	10 283
	Total des produits d'exploitation	8 680 009	8 787 935
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	1 821	3 841
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	619 222	615 365
	Variation de stocks	5 233	3 541
	Autres achats et charges externes	2 232 424	2 256 434
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	177 034	171 777
	Salaires	3 291 843	3 144 829
	Cotisations sociales	1 083 738	978 342
	Dotation aux amortissements et dépréciations	709 336	719 686
	Dotation aux provisions	20 000	
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	42 881	4 912
	Total des charges d'exploitation	8 183 530	7 898 725
RESULTAT D'EXPLOITATION		496 479	889 209



Compte de Résultat ^{2/2}

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		496 479	889 209
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	152 884	229 074
	Autres intérêts et produits assimilés	44 689	61 348
	Reprises sur dépréciations et provisions	1 816	1 084
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées	3 600	
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		202 988	291 506
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	17 656	2 129
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		17 656	2 129
RESULTAT FINANCIER		185 333	289 376
RESULTAT COURANT avant impôts		681 811	1 178 586
	Produits exceptionnels		452 368
	Charges exceptionnelles		3 062
RESULTAT EXCEPTIONNEL			449 306
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		24 589	38 159
TOTAL DES PRODUITS		8 882 998	9 531 808
TOTAL DES CHARGES		8 225 776	7 942 075
EXCEDENT ou DEFICIT		657 222	1 589 733
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- les dispositions de la loi n°83-353 du 30 avril 1983, du décret n°83-1020 du 29 novembre 1983, ainsi que les règlements comptables sectoriels applicables (notamment 2000-06, 2002-10, 2003-07 et 2004-06).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06
- Indépendance des exercices

Le bilan de l'exercice présente un total de **21 202 611** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **8 882 998** euros et un total **charges** de **8 225 776** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **657 222** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Le changement de plan comptable (réglementation ANCC 2022-06) a été réalisé à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence
 - Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.



Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Autres informations

A noter, qu'à la demande du Conseil Général, une modification du traitement comptable des subventions d'investissement a été réalisée.

En dérogation aux principes comptables, le financeur a demandé que les subventions accordées à compter du 01 Janvier 2014 et affectées à des biens non renouvelables par l'I.F.I. 03, soient comptabilisées en subventions d'investissement et fassent l'objet d'une reprise au compte de résultat à la clôture de l'exercice au prorata de l'amortissement du bien financé.



Changement de règles et méthodes comptables

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Le comparatif avec les comptes de l'exercice clos précédent ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice.

- Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice.

A compter du 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

Les principales incidences sont :

- Les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Sur l'exercice précédent, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel.
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Subventions ». Sur l'exercice précédent, elles figurent en « Produits exceptionnels ».
- Les amendes et pénalités n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres charges ». Sur l'exercice précédent, elles figurent en « Charges exceptionnelles ».

- Impacts de suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice.

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

Présentation de la colonne comparative (exercice n-1)

La nouvelle norme ANC n°2022-06 impose des reclassements et des regroupements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers. Ci-joint le comparatif des comptes de l'année précédente, entre ceux déposés et ceux retraités des nouvelles normes comptables. (Page suivante)



Déposé

Retraité

ACTIF IMMOBILISE	Droit au bail en immo. incorpo. et regrouement des immobilisation en cours avec les avances et acomptes		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
	Fonds commercial		
	Autres immobilisations incorporelles		
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes		
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
	Imm. Corp. en cours, avances et acomptes	47 869	47 869
	Avances et acomptes		
	La ligne charges constatées d'avances est remonté en créances		
	CREANCES (2)		
ACTIF CIRCULANT	Créances clients et comptes rattachés	1 245 723	1 245 723
	Autres créances	1 768 631	1 768 631
	Charges constatées d'avance		83 615
	Capital souscrit appelé, non versé		
	Séparation des valeurs de placement (actions propres et autres titres) et création des instruments financ. à terme et jetons détenus		
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
	Actions propres	438 184	
	Autres titres		438 184
	Instruments financ. à terme et jetons détenus		
		83 615	

Incidence sur le compte de résultat

Déposé

Retraité

Montant net du Chiffre d'affaires	7 091 282	7 091 282
La quote part des subventions d'investissement, les produits de cession d'actif, la valeur nette comptable et les pénalités & amendes remontent en exploitation.		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions	1 605 479	1 975 015
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	80 891	80 891
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		3 098
Autres produits	10 283	10 283
Total des Produits d'exploitations	8 787 935	9 240 303
Achats de marchandises	3 841	3 841
Variation de stocks		
Achat de matières et autres approvisionnements	615 365	615 365
Variation de stock	3 541	3 541
Autres achats et charges externes	2 256 434	2 256 434
Impôts, taxes et versements assimilés	171 777	171 777
Salaires	3 144 829	3 144 829
Cotisations sociales	978 342	978 342
Dotations aux amortissements, aux dépréciation et aux provisions	719 686	719 686
Valeurs comptable des immobilisations inccorp. et Corp. cédées		3 062
Autres charges	4 912	4 912
Total des charges d'exploitations	7 898 725	7 901 787
RESULTAT D'EXPLOITATION	889 209	1 338 516
Les produits de cession d'immobilisations financières remonte en résultat financier		
RESULTAT FINANCIER	289 376	288 292
RESULTAT COURANT avant impôts	1 178 586	1 626 808
Produits exceptionnels	452 368	
Charges exceptionnelles	3 062	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	449 306	
Participation		
Impôt sur les bénéfices	38 159	38 159
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 589 733	1 589 733



Autres éléments significatifs de l'exercice

Consécutivement à la modification de traitement comptable indiquée au paragraphe "autres informations" dans les Règles et méthodes comptables :

- le compte 131100 « subventions équipements Etat » n'a pas évolué en 2025
- le compte 131220 « subventions équipements Région » a été crédité à hauteur de 66 961 euros et débité pour 24 465.35 euros en 2025
- le compte 131810 « subventions équipements autres » a été crédité à hauteur de 196 460.82 euros en 2025

Le montant des subventions d'investissement rapporté au compte de résultat à la clôture de l'exercice s'élève à 415 047.53 euros.

Le montant collecté de la taxe d'apprentissage au titre de l'exercice 2025 s'élève à 70 943 euros.

En Octobre 2016, l'I.F.I. 03 a mis en place un contrat d'Indemnité Fin de Carrière (contrat souscrit auprès de CNP Assurances) et une somme de 116 088 euros a été versée et comptabilisée en compte 616400.

Une provision est constatée à hauteur de la différence entre le montant de l'indemnité due et le montant couvert par le contrat souscrit, soit la somme de 8 016 euros au 31/12/2025.

Compte tenu de l'évaluation au 31 Décembre 2025 du contrat de capitalisation, une reprise de provision pour dépréciation a été constatée pour 22 019.56 euros.



Détail des ressources liées à la formation

TABLEAU I - Ressources de l'organisme

ORIGINE DES FONDS	MONTANT (N)	
	En K€	EN %
I. – RESSOURCES PROVENANT DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATION POUR LEURS SALAIRES ET DES PARTICULIERS		
Entreprises	3,0305	0,03%
Etat, collectivités locales, établissements publics	157,58	1,77%
Entreprises :		0,00%
Via Congés de Transition Professionnelles		0,00%
OPCO-OPCA	5 715,33	64,34%
Particuliers	18,09	0,20%
Sous-total I :	5 894,04	66,35%
II. -RESSOURCES PROVENANT DES POUVOIRS PUBLICS		
Instances européenne	413,02	4,65%
Etat	201,91	2,27%
Régions	792,39	8,92%
Autres collectivités territoriales		0,00%
France Travail		0,00%
Mon compte CPF	0,22	0,00%
Sous-total II :	1 407,53	15,85%
III. -AUTRES		
Autres organismes de formations	80,20	0,90%
Autres ressources	1 501,23	16,90%
Sous-total III :	1 581,43	17,80%
Total des ressources	8 883,00	100%

TABLEAU II -Décomposition des actions de formation par finalité

FINALITES DES ACTIONS	VOLUMES FINANCIERS	
	N	
	En K€	EN %
Diplômantes	8 160,20	91,86%
Perfectionnement professionnel et qualifiant		
Insertion sociale	722,80	8,14%
Total	8 883,00	



Détail des ressources liées à la formation

TABLEAU III - Conventions de ressources publiques affectées

CONVENTION	MONTANT Initial	SUIVI D'EXECUTION	
		Solde au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice
CONVENTION DE FONCTIONNEMENT AVEC L ETAT POUR L ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE	150 000,00	-	150 000,00
CONVENTION DE FONCTIONNEMENT AVEC L ETAT POUR L ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE BOP 104 FINANCEMENT FLE	23 000,00	-	23 000,00
CONVENTION DE FONCTIONNEMENT AVEC LA REGION AURA POUR L ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE	276 000,00	-	276 000,00
CONVENTION DE FONCTIONNEMENT AVEC LE FSE POUR L ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE 2024-2025	138 441,14	103 830,86	103 830,86
CONVENTION DE FONCTIONNEMENT AVEC LE FSE POUR L ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE 2025-2026	173 051,42	-	34 610,29
SUBVENTION REGION AIDE AU TRANSPORT (periode du 01/09/2024 au 31/08/2025)	379 239,87	254 770,11	124 469,76
SUBVENTION REGION AIDE AU TRANSPORT (periode du 01/09/2025 au 31/08/2026)	510 649,00	-	232 762,20
SUBVENTION REGION ACQ MANUELS SCOLAIRES - EQ PEDAGOGIQUES	43 300,00	34 154,51	9 145,49
SUBVENTION REGION FSA 2025 2026	8 720,00	-	2 221,00
SUBVENTION 1ER EQUIPEMENT 25-26	47 300,00	-	47 300,00
SUBVENTION FINANCEMENT PLATEFORME D'INTEGRATION ET D'ORIENTATION FLE/FLI 24/25	42 000,00	8 500,00	8 500,00
SUBVENTION FINANCEMENT PLATEFORME D'INTEGRATION ET D'ORIENTATION FLE/FLI 2025	40 000,00	-	40 000,00



Récapitulatif des actions de formation

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	EFFECTIFS	VOLUMES HEURES	ORIGINE DES FINANCEMENTS	MONTANT	COMMENTAIRES
BP ARTS DU SERVICE COM REST	1	161,00	OPCO	2 898,00	
BP BOULANGER	1	231,00	OPCO	2 113,65	
BP PREPARATEUR EN PHARMACIE				- 2 415,00	
CAP CARROSSIER AUTOMOBILE	2	348,00	OPCO	3 184,20	
CAP COM ET SERV EN H.C.R.	2	133,00	OPCO	1 216,95	
CAP CUISINE	3	826,00	OPCO	7 557,90	
CAP PEINTRE AUTOMOBILE en 1 an	2	292,00	OPCO	2 671,80	
CS METIERS DU BAR	1	137,00	OPCO	1 781,00	
DEUST PREPARATEUR/TECHNICIEN PHARMACIE	2	665,00	OPCO	13 300,00	
			TOTAL	32 308,50	

CONTRAT PRO-A	EFFECTIFS	VOLUMES HEURES	ORIGINE DES FINANCEMENTS	MONTANT	COMMENTAIRES

FORMATION INDIVIDUELLES	EFFECTIFS	VOLUMES HEURES	ORIGINE DES FINANCEMENTS	MONTANT	COMMENTAIRES
	8	1 130,00	pôle emploi d'auvergne , conseil régional d'auvergne, moncompteformation	14 962,76	

AUTRES ACTIONS HORS-APPRENTISSAGE	EFFECTIFS	VOLUMES HEURES	ORIGINE DES FINANCEMENTS	MONTANT	COMMENTAIRES
ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE	133	43 608,00	departement, région, état, taxe d'apprentissage, fondations, pole emploi	689 496,00	Charges directes et des charges de structures (personnels, eau, gaz, loyers, entretien et maintenance des locaux)
METIERS DE LA RESTAURATION AU SEIN DE LA MAISON D ARRET MOULINS-YZEURE	15	6 416,00	REGION	75 801,60	les heures enseignants sont comptabilisées dans le compte analytique F1 ainsi que des heures du personnel administratifs et quelques charges de structure (eau, gaz loyers , loyers produits d'entretiens).



Suivi affectation résultat

EXCEDENT ARRETE DES COMPTE 2020			
RESULTAT E2C	AFFECTATION	CONSOMMATION	SOLDE
AFFECTATION REFERENT MINEUR	50 000,00		50 000,00
INVESTISSEMENTS 9 PLACES ET FAB LAB	75 651,00	39 910,17	35 740,83
RESULTAT IFI 03			
AFFECTATION CIRCUIT DE NAVETTES	400 000,00	388 159,08	11 840,92
RESERVE INVESTISSEMENT NON FINANCES	787 388,00	787 388,00	0,00

EXCEDENT ARRETE DES COMPTE 2021			
RESULTAT E2C	AFFECTATION	CONSOMMATION	SOLDE
AFFECTATION INVESTISSEMENTS MATERIELS NON FINANCES	25 906,00		25 906,00
RESULTAT IFI 03			
INVESTISSEMENTS	2 230 835,80	1 477 702,04	753 133,76

EXCEDENT ARRETE DES COMPTE 2022			
	AFFECTATION	CONSOMMATION	SOLDE
RESULTAT E2C			
AFFECTATION FINANCEMENT INVESTISSEMENT NON FINANCES	40 000,00		40 000,00
RESULTAT IFI 03			
INVESTISSEMENT	1 664 498,00		1 664 498,00
CIRCUIT DE NAVETTES	100 000,00		

EXCEDENT ARRETE DES COMPTE 2023			
	AFFECTATION	CONSOMMATION	SOLDE
RESULTAT E2C	0,00		
RESULTAT IFI 03			
INVESTISSEMENT	1 297 675,00		1 297 675,00
CIRCUIT DE NAVETTES	512 904,00		512 904,00

EXCEDENT ARRETE DES COMPTE 2024			
RESULTAT E2C report à nouveaux 2760 €			
RESULTAT IFI 03			
CIRCUITS DE NAVAETTES	500 000,00	0	500 000,00
INVESTISSEMENT FUTURS	1 086 973,00	0	1 086 973,00

VEHICULES 9 PLACES	DEPENSES CREDIT BAIL	27 212,68
-------------------------------	---------------------------------	------------------



ACQUISITIONS E2C	ACQUISITION	SUBVENTIONS	FONDS PROPRES
2021	27 651,21	23 339,24	4 311,97
2022	10 474,78	10 474,78	0,00
2023	21 077,83	21 077,83	0,00
2024	14 680,82	8 302,62	6 378,20
2025	10 036,32	8 029,00	2 007,32
			12 697,49

ACQUISITIONS IFI 03	ACQUISITION	SUBVENTIONS	FONDS PROPRES
2021	438 710,99	382 484,04	56 226,95
2022	1 559 097,56	1 071 161,04	487 936,52
2023	1 644 876,10	1 108 444,75	536 431,35
2024	825 703,42	365 187,84	460 515,58
2025	979 372,46	255 392,82	723 979,64
			2 265 090,04

FONDS PROPRES CIRCUITS DE NAVETTES			
	ACQUISITION	SUBVENTIONS	FONDS PROPRES
2021	329 241,26	327 990,46	1 250,80
2022	400 082,88	398 382,48	1 700,40
2023	487 847,80	282 090,00	205 757,80
2024	475 645,10	405 630,86	70 014,24
2025	536 786,20	427 350,36	109 435,84
		TOTAL	388 159,08

Immobilisations



Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	100 881		90 512		19 748	171 646
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	100 881		90 512		19 748	171 646
CORPORELLES	Terrains	329 453		260 600			590 053
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui	4 295 258		1 864			4 297 123
	instal. agencnt aménagement	4 411 244		117 176			4 528 420
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 698 098		432 096			3 130 194
	Instal., agencement, aménagement divers	143 615		996			144 611
	Matériel de transport	224 742		16 990			241 732
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	898 572		59 139		35 726	921 985
	Emballages récupérables et divers	11 518					11 518
	Immobilisations corporelles en cours	47 869		1 543 145			1 591 015
	Avances et acomptes			2 605 500			2 605 500
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 060 371		5 037 506		35 726	18 062 151
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	303 900		5 060			308 960
	Prêts et autres immobilisations financières	164 530		13 349		10 552	167 327
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	468 430		18 409		10 552	476 287
TOTAL		13 629 682		5 146 427		66 026	18 710 083



Amortissements

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			93 311	8 266	19 748	81 830
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				93 311	8 266	19 748	81 830
CORPORELLES	Terrains			305 935	55 174	32 506	328 603
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui			1 162 813	215 589		1 378 401
	instal. agencement aménagement			2 993 150	208 362	342	3 201 170
	Instal technique, matériel outillage industriels			1 917 372	184 767	1 203	2 100 936
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			140 912	2 424		143 336
	Matériel de transport			172 415	14 990		187 405
	Matériel de bureau, mobilier			801 964	53 269	35 726	819 507
	Emballages récupérables et divers			11 518			11 518
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				7 506 079	734 576	69 777	8 170 878
TOTAL				7 599 390	742 842	89 524	8 252 708

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions



Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	30 035		22 020	8 016
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer		20 000		20 000
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30 035	20 000	22 020	28 016
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients		545		545
	Autres	1 816		1 816	
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 816	545	1 816	545
TOTAL GENERAL		31 851	20 545	23 836	28 561
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			20 545	22 020 1 816	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes



Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	167 327	167 327	
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	545	545	
	Autres créances clients	1 077 371	1 077 371	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 253	1 253	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés	22 243	22 243	
	Divers	1 806 405	1 806 405	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	7 848	7 848	
	Charges constatées d'avance	80 789	80 789	
TOTAL DES CREANCES		3 163 780	3 163 780	
Prêts accordés en cours d'exercice		13 349		
Remboursements obtenus en cours d'exercice		10 552		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	68	68		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 478 016	133 644	980 457	363 915
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	476 614	476 614		
	Personnel et comptes rattachés	494 642	494 642		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	268 346	268 346		
	Impôts sur les bénéfices	23 075	23 075		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	705 314	705 314		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	133 289	133 289		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	368 286	368 286		
TOTAL DES DETTES		3 947 649	2 603 277	980 457	363 915
Emprunts souscrits en cours d'exercice		1 345 776			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		92 204			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Tableau de suivi des fonds associatifs



Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	2 771 491			2 771 491
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	7 878 068	1 586 973		9 465 041
Report à nouveau		2 760		2 760
Résultat de l'exercice	1 589 733	(932 511)		657 222
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports	325 326			325 326
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	3 771 793	233 312		4 005 106
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Dépenses refusées par l'autorité de tarification				
Dépenses non opposables au tiers financeurs				
TOTAL	16 336 411	890 534		17 226 946

Ventilation du chiffre d'affaires



	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens	79 079		79 079
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	6 583 678		6 583 678
TOTAL	6 662 757		6 662 757

Produits à recevoir



Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		2 539 314
Autres créances clients		674 179
APPRENTIS FACTURES A ETABLIR	617 678	
AUTRES FACTURES A ETABLIR	56 502	
Autres créances		1 865 135
PRODUITS A RECEVOIR	1 253	
SUBV. REGION EQUIPEMENT	365 492	
SUBVENTION INVESTISSEMENT OPCO	110 043	
SECONDE CHANCE ADULTE	7 000	
SUBV. REGION	563 269	
SUBVENTION E2C	339 004	
FONDS SOCIAL EUROPEEN	421 597	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	57 438	
PRODUITS A RECEVOIR	39	



Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		820 773
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 251
Int.courus / emp.éts crédit	3 183	
CHARGES BANCAIRES A PAYER	68	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		90 569
FOURN. FACTURES NON PARVENUES	90 569	
Dettes fiscales et sociales		635 060
DETTES PROV. CONGES PAYES	158 790	
DETTE PROVISION RTT	14 103	
CHARGES PERSONNEL A PAYER	321 749	
CH.SOCIALE CONGES PAYES & PR	56 800	
AUTRES CHARGES A PAYER	59 901	
AUTRES CHARGES FISC. A PAYER	23 716	
Autres dettes		91 893
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	91 893	



Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			80 789
Charges constatées d'avance exploitation		80 789	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			80 789



Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			368 286
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		368 286	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			368 286



Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2025
prêt bancaire C	NANTISSEMENT ASSURANCE VIE	SA GENERALI VIE		
prêt bancaire C	pas de garantie			
		TOTAL		